

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 03 Juillet 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 04

Absents : 06

Procurations : 03

Sens du Vote

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 06

**Date de transmission
en préfecture :**

11 JUL. 2025

Par suite d'une convocation en date du 26 juin 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeu**di 03 juillet à 19h00 sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU.

Absents excusés : Jacqueline TASSIUS, Marie-Pierre DARLY, Nicolas BRESLAU, Gaston GERAN.

Absent : Virginie GUILLAUME, Aline TOI, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Procurations : Jacqueline TASSIUS donne procuration à Juliette FARNABE, Marie-Pierre DARLY donne procuration à Christiane COLET BAILLET, Nicolas BRESLAU donne procuration à Frédéric OTTO.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGOU

Cérémonie de récompense des bacheliers 2025

Monsieur le Maire expose :

En lien avec le Conseil d'Administration du CCAS, la municipalité organisera la cérémonie de récompenses aux bacheliers **le vendredi 18 juillet 2025 à l'habitation LOISEAU**.

Ces bacheliers se verront remettre le « **diplôme du mérite Habissois** » ainsi qu'une prime d'une valeur de **120,00 €** qui sera virée sur leur compte courant par le biais de la Trésorerie.

Monsieur le Maire précise que tenant compte, du nombre de candidats inscrits l'an dernier, **80** bacheliers sont potentiellement attendus au titre de **2025**.

Le coût de l'opération est estimé à **9 600,00 €**.

La période d'inscription s'étale du **07 juillet au 16 juillet 2025 inclus**.

Il invite ses collègues à se prononcer sur :

-la validation de cette cérémonie de récompenses aux bacheliers en lien avec le CCAS qui aura lieu le 18 juillet prochain.

-la possibilité d'augmenter le coût de l'opération si le seuil des 80 bacheliers est dépassé.

-l'imputation sur le BP 2025 de la somme nécessaire à cette opération.

Le conseil municipal

Où l'exposé du Maire
Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : De valider l'organisation de la cérémonie de récompenses aux bacheliers en lien avec le CCAS et qui aura lieu le vendredi 18 juillet prochain.

Article 2 : D'approuver le montant global de cette opération estimé 9 600,00 €

Article 3 : d'augmenter ce coût global si le seuil des 80 bacheliers est dépassé.

Article 4 : D'imputer sur le budget primitif la somme correspondante à cette opération.

Article 5 : De virer la récompense équivalente à 120 € sur le compte de chaque Lycéen

Article 6 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique.

Pour expédition conforme


Le Maire
Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 15 JUIL. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr